

PARCOURS DE FORMATION – PERMIS AM CYCLO/QUADRICYCLE

Ce document définit le programme de formation suivi par l'élève dans le cadre de la préparation à l'examen du permis de conduire de la catégorie AM, conformément à la réglementation en vigueur.

Objectifs de la formation

La formation au permis AM a pour objectif de permettre au candidat :

- D'acquérir les bases de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger,
- De maîtriser le véhicule en toute sécurité,
- D'évoluer dans la circulation en respectant les règles et les autres usagers,
- D'adopter un comportement responsable et citoyen.

1 Public concerné et prérequis

La formation s'adresse aux personnes :

- Âgées d'au moins 14 ans,
- Titulaires de l'ASSR 1 ou ASSR 2 (ou ASR pour les adultes).

 Formation obligatoire de 8 heures, sans examen final.

2 Organisation de la formation (8 heures réglementaires)

Module 1 – Échanges sur les représentations individuelles (1 heure)

Objectif : identifier les connaissances et les comportements du candidat.

- Expérience de la route,
- Perception des risques,
- Comportements à adopter,
- Attentes et appréhensions.

◆ Module 2 – Formation théorique (1 heure)

Objectif : comprendre les règles et les dangers spécifiques.

Contenus abordés :

- Règles de circulation,
 - Signalisation spécifique,
 - Équipements obligatoires et de protection,
 - Facteurs de risque (vitesse, alcool, fatigue),
 - Partage de la route,
 - Responsabilité du conducteur.
-

◆ Module 3 – Formation pratique hors circulation (3 heures)

Objectif : maîtriser le véhicule à allure réduite.

Compétences travaillées :

- Prise en main du véhicule,
- Installation et ergonomie,
- Démarrage, arrêt et équilibre,
- Maniabilité,
- Freinage et trajectoires,
- Vérifications de sécurité.

☞ Formation réalisée :

- Sur **cyclomoteur** pour l'option AM Cyclo,
 - Sur **quadricycle léger** pour l'option AM Quadricycle.
-

◆ Module 4 – Formation pratique en circulation (3 heures)

Objectif : évoluer en sécurité en conditions réelles.

Situations travaillées :

- Circulation en agglomération,
 - Positionnement sur la chaussée,
 - Intersections et changements de direction,
 - Adaptation de l'allure,
 - Anticipation et communication avec les autres usagers.
-

3 Attestation de formation

À l'issue de la formation :

- Une **attestation de suivi de formation** est délivrée,
 - Elle permet la délivrance du **permis AM**,
 - Aucun examen final n'est requis.
-

4 Engagements

L'**établissement** s'engage à dispenser une formation conforme à la réglementation.

Le **stagiaire** s'engage à respecter les règles de sécurité et les consignes de formation.

INFORMATION HANDICAP

Réorientation vers une auto-école partenaire

Ex : Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous contacter par mail